

Image not found or type unknown



Cadre procuration notoriété

Par **Phil808**, le **24/12/2020** à **13:15**

Bonjour,

Je reçois de la part du notaire un document "Cadre procuration notoriété" à retourner signé accompagné de ma CNI. Le contexte est la vente d'un bien immobilier familial par ma mère, mon père étant décédé. Ma soeur et mon frère ont reçu le même document à retourner signé au notaire. Est-il dangereux de signer ce document au regard des droits de succession ?

Merci de votre retour.

Cordialement.